



JOURNAL D'AGRICULTURE.

*Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]
Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]*

Vol. 1 St. Hyacinthe,—Province de Québec—Mercredi, 16 Février 1870. No. 20



JOURNAL D'AGRICULTURE.

Conditions.—L'abonnement sera de *Un Ecu* pour un an d'avance; quand il ne sera pas payé d'avance l'abonnement sera de \$1. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Toute personne qui organisera un club de 50 abonnés aura droit à 50 copies du *Journal* pour \$20.

20 copies \$8.50. 10 copies \$4.50.

Le *Journal d'Agriculture* paraîtra le Mercredi de chaque semaine.

Nous traiterons de gré à gré pour les annonces.

Toutes lettres, etc., devront être adressées *Franco* au

Journal d'Agriculture.

Le "*Journal d'Agriculture*" est imprimé et publié par Casille Lussier dans la maison en briques de H. J. Doherty coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe.

LA FERME-MODELE.

—00—

CHAPITRE IV.

Fabrication du fromage, des Fruitières.

Victor.—N'est-ce pas, Madame, pour la fabrication des fromages de Gruyères qu'existent en Suisse et dans le Jura, des associations connues sous le nom de Fruitières.

Mme. de Morsy.—Oui, Monsieur, il est bien à désirer que l'habitude de ces associations gagnant de proche en proche, elles finissent par être généralement adoptées dans les campagnes. Jamais sans les fruitières, la fabrication des fromages n'eût été pour les montagnards de la Suisse et du Jura, dont les troupeaux constituent la seule richesse, une source de prospérité et de bien-être. Du reste, rien de plus simple et de plus facile à établir qu'une fruitière. Dix, quinze, vingt, trente cultivateurs louent de concert une maison composée de deux chambres et d'une cave; car il

faut une laiterie, une fromagerie et un magasin. Ils choisissent ensuite, par voie d'élection, un homme de confiance connaissant à fond les détails de la fabrication des fromages, pour diriger exclusivement le nouvel établissement. Sous la surveillance de trois mandataires de la société, cet homme, qui s'appelle le fruitier, achète les ustensiles nécessaires et organise la maison commune. Aussitôt que tout est prêt, les associés commencent à apporter matin et soir à la laiterie le lait de leurs vaches. Le fruitier le reçoit, le mesure, et remet à chaque intéressé en échange de son lait, une taille pourvue d'autant de coches qu'il vient d'apporter de terrinées de lait. Pour éviter toute fraude, toute contestation, ces tailles sont doubles comme celles des boulangers, et le fruitier en garde une, afin de pouvoir plus tard établir ses comptes lors de la répartition générale des bénéfices.

Une association ne prospère hi-